

## LE MATIN

### CIRCULATION ET STATIONNEMENT PERTUBÉS

La cérémonie officielle du 14 juillet 2023 se déroulera sur les Bords de Loire. Elle sera précédée d'un cortège composé de nombreux Roannais, mais aussi de véhicules anciens et des sapeurs-pompiers de Roanne.

En raison de ce défilé qui s'élançera de la Place de l'hôtel de Ville, la circulation et le stationnement seront neutralisés dans le périmètre de la manifestation.



### CIRCULATION INTERDITE

#### DÈS 9H, LE TEMPS DES FESTIVITÉS

- Rue Voltaire
- Rue de la Berge (sens : du giratoire Follereau à la rue Benoit Malon)

#### DÈS 10H, PENDANT LE DÉFILÉ

- Rue Voltaire
- Rue de la Berge (sens : du giratoire Follereau à la rue Benoit Malon)
- Rue Jean-Jaurès (entre la rue Voltaire et la rue des Minimes)
- Rue des Minimes
- Avenue de Lyon (sens : entre la rue des Minimes et le giratoire Dorian)
- RD 207 (dans les deux sens : entre le giratoire Dorian et le quai Général Leclerc)

La circulation sera réouverte suivant l'avancement du défilé et sous les ordres de la Police municipale (vers midi).



### STATIONNEMENT INTERDIT

#### DE 7H À 13H

- Rue Voltaire
- Rue des Minimes
- Avenue de Lyon (entre la rue des Minimes et le giratoire Dorian)
- Rue Pierre-Dépierre (entre la rue du Creux Granger et le giratoire Dorian)

---

Nous vous invitons à participer à cette commémoration et à partager le verre de l'amitié servi à l'issue de la cérémonie organisée sur l'esplanade des Bords de Loire.

---

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

Numéro à contacter : 04 77 23 20 33



## CIRCULATION INTERDITE

DU VENDREDI 14 JUILLET - 7H  
AU SAMEDI 15 JUILLET - 2H

- Allée Claude-Barge (sauf desserte restaurant, artisans et services publics)

DU VENDREDI 14 JUILLET - 17H  
AU SAMEDI 15 JUILLET - 2H

- Quai Pierre-Semard (de la RD 207 à la rue Saint-Marc)

DU VENDREDI 14 JUILLET - 20H  
AU SAMEDI 15 JUILLET - 2H

- RD 207 (dans les deux sens : du giratoire Dorian au quai Pierre-Semard)

La circulation sera déviée par les rues avoisinantes. Elle sera rétablie après le spectacle, à l'appréciation du service d'ordre.

## LE SOIR

### CIRCULATION ET STATIONNEMENT PERTUBÉS

En raison du feu d'artifice, la circulation et le stationnement seront neutralisés dans le périmètre de la manifestation.



### STATIONNEMENT INTERDIT

DU VENDREDI 14 JUILLET - 7H  
AU SAMEDI 15 JUILLET - 2H

- Au Transval

DU VENDREDI 14 JUILLET - 12H  
AU SAMEDI 15 JUILLET - 2H

- Place Thiodet
- Quai Pierre-Semard (entre la RD 207 et la rue Saint-Marc)
- Dans les zones de retombées possibles ou de déflagrations accidentelles pouvant résulter de l'installation ou du tir du feu d'artifice du 14 juillet
- Sur le territoire de la commune de Le Coteau suivant les dispositions prises par Madame le maire de la Ville

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.  
Numéro à contacter : 04 77 23 20 33